

HABILLEMENT

Les postiers, ambassadeurs à part entière !

La Poste engage des investissements considérables pour consolider son chaland, pour revaloriser son image auprès de sa clientèle, pour renforcer la qualité de service. Elle n'hésite pas, par des spots publicitaires, à mettre en première ligne ses postiers, garants d'une confiance renforcée. L'ouverture annuelle de négociations sur l'habillement dans les différentes DOTC d'Ile-de-France amène la CFDT en tant que force de proposition à revendiquer et négocier des droits nouveaux pour les postiers du courrier. Les budgets habillement, définis nationalement pour l'année 2007, laissent peu de marges locales : les deux premières rencontres avec les DRH parisiennes sont loin de répondre aux attentes et préoccupations des postiers.

La CFDT porte comme revendication, dans le cadre de la RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) et du déploiement du développement durable, la prise en charge de tout ou partie de l'entretien des tenues de travail des postiers.

A la lecture des différentes CDSF, des divers accords qui ont été négociés avec l'entreprise : « *Accords de Vaugirard* », « *Accord facteur d'avenir* », le postier reste et restera au cœur de toutes ces évolutions. C'est aussi pourquoi la CFDT veut aller plus loin dans la reconnaissance professionnelle des postiers tant sur les aspects salariaux, promotionnels, égalité homme-femme... que dans le domaine de l'habillement. Alors arrêtons-nous un tant soit peu, pour poser les réelles questions liées aux attentes des salariés en s'appuyant sur le slogan : « Un postier en tenue, première image de la qualité de service », dixit monsieur Jean-Paul BAILLY.

L'entretien des tenues

Cette revendication n'est pas sortie de notre chapeau par un pur hasard, au contraire elle est la mûre réflexion de postiers adhérents CFDT. Aux annonces de La Poste d'accentuer le développement durable avec pour seul corollaire le coton équitable pour l'habillement (qui est une première étape), la CFDT veut aller au-delà de la réflexion unique de l'entreprise, en portant le bien-fondé du développement durable au sein des familles des postiers. Quotidiennement nous trions nos déchets mais nous rejetons davantage de produits nuisibles comme les détergents.

La démarche que nous sollicitons est simple : donner l'entretien de nos tenues à des spécialistes du nettoyage, qui eux sont contraints à une diminution des rejets. A l'échelle des agents qui sont dotés d'une tenue, ce sont des milliers de lavage en moins et autant de rejets en moins... La Poste n'a opposé à notre demande que des contraintes budgétaires sans se préoccuper de savoir si cela apporterait un plus pour le développement durable. Si dans d'autres entreprises ce sujet est au cœur de la réflexion (Air France, SNCF, RATP...), à La Poste nous n'en sommes qu'aux premiers balbutiements.

La CFDT s'appuie aussi sur la jurisprudence de la cour d'appel de Versailles. L'employeur qui impose à son personnel le port d'une tenue de travail doit prendre en charge son entretien. Cette obligation est générale, elle doit profiter à tous les salariés contraints de porter des vêtements professionnels, pour des raisons d'hygiène et de sécurité ou de stratégie commerciale. Nos facteurs sont des ambassadeurs auprès de la clientèle de La Poste !

La CFDT choisit la négociation plutôt que le recours juridique et La Poste doit l'entendre...

L'ouverture des négociations au niveau national sur l'organisation du travail à la distribution devra, notamment à travers le volet habillage-déshabillage, prendre en compte notre revendication. Les premières études montrent qu'une veste de chauffeur-releveur avec bandes réfléchissantes (sécurité) garde toutes ses qualités après un nettoyage adapté et cela pour un coût moindre. La CFDT reconnaît les évolutions apportées en matière de vêtements proposés aux agents et le budget qui y est consacré, même si elle peut regretter qu'il ne soit pas utilisé dans sa totalité. Sur l'ensemble des ces arguments la CFDT est prête à discuter, y compris dans d'autres instances (CDSP, CHS-CT national...).

Les évolutions pour 2007

- Sur l'ensemble des établissements des deux DOTC parisiennes, les DRH locales seront dotées d'un budget spécial pour fournir aux agents recrutés en CDD un gilet d'été multipoche et une veste d'hiver. Ceci rejoint notre revendication d'octroyer un vêtement identifiant l'entreprise aux CDD pour des raisons de sécurité du salarié temporaire mais aussi des raisons de qualité de service. Là aussi la question du nettoyage des vêtements se pose et pourquoi ne pas les confier à de vrais professionnels...
- Les deux directions ont harmonisé en partie pour cette année les enveloppes de dotation de renouvellement. Pour l'essentiel, c'est une augmentation à 118 € pour la manutention à 110 € pour le guichetier-réceptionniste (travaillant en bureau de poste le plus souvent). Cependant l'écart reste considérable pour la distribution piétonne et motorisée : 220 € pour la DOTC Paris Sud et 170 € pour la DOTC Paris Nord.
- Un point sur le bilan des commandes à été effectué. La DOTC SUD, par exemple, déplore que 1 200 agents sur un total de 4 200 n'aient pas commandé de vêtement en 2006.
- Les agents ont aussi pointé du doigt les contraintes de l'expédition à domicile imposée par La Poste et Armor-lux, et non pas sur le lieu de travail. C'est bien là que commandes et livraisons devraient être effectuées. Chacun connaît les horaires des facteurs très matinaux et réceptionner un colis sur son lieu de travail, c'est du bon sens ! Surtout à l'époque des cyber-acheteurs (www.votretenue-laposte.fr) et que La Poste met en place en Ile-de-France des Cityssimos. C'est vraiment le Postier qui est le moins bien livré !!! Cela aurait au moins le mérite de diminuer le taux d'instances et les files d'attentes aux guichets...

Pour conclure

Comme à son habitude La Poste renvoie au niveau national les questions qui mettent nos directions face à leurs réalités. La CFDT porte la revendication sur l'entretien des tenues de travail, qui correspond aux évolutions de notre entreprise et de notre temps. Mais à ce jour La Poste refuse d'aller plus loin, même dans la phase test sur un établissement dans chaque DOTC. Il est regrettable que nos DRH ne prennent pas en considération cette demande alors que tous les ans les agents sont appréciés et dans la grille d'évaluation du postier le critère habillement est souvent source de discordance avec la hiérarchie et amène l'agent à effectuer un recours. La CFDT, pragmatique, continuera de porter ce dossier dans toutes les instances. Ce n'est pas dans notre habitude de renvoyer à d'autres ou à plus tard les questions fondamentales. Postières, postiers, soyez revendicatifs auprès de vos RH d'établissement !

Avec vous, pour vous :

La CFDT une force de propositions !